

Lors de la consultation, votre médecin (ou celui de votre enfant) vous a informé qu'il était membre du Réseau Régional de Cancérologie de Bourgogne - Franche-Comté, dénommé oncoBFC.

Nous vous demandons de prendre quelques minutes pour lire ce document et pour en discuter éventuellement avec votre médecin (ou celui de votre enfant).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le réseau oncoBFC

Qu'est-ce que le réseau régional de cancérologie oncoBFC ?

- Le réseau oncoBFC est le réseau régional de cancérologie couvrant l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, les représentants des établissements de santé publics et privés autorisés à exercer une activité de cancérologie, et les professionnels de santé libéraux de la région, sont adhérents de l'association et en ont accepté les statuts. Les associations (usagers, patients) peuvent adhérer au réseau oncoBFC sur demande écrite de leur part, à la condition d'exercer sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.
- Le réseau oncoBFC est une association loi 1901, à but non lucratif. Le réseau est soutenu par l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté et reconnu par l'institut national du cancer (INCa)
- Le réseau oncoBFC est dirigé par un conseil d'administration constitué des représentants des établissements, structures ou associations de santé membres. Sa cellule de coordination met en application les missions dévolues aux réseaux régionaux de cancérologie.

Les missions du réseau oncoBFC

- Le réseau oncoBFC doit permettre l'équité de la prise en charge et des traitements des patients atteints de cancer sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté quels que soient leurs lieux géographiques de résidence et leurs degrés d'autonomie. Instruction n° DGOS/R3/INCA/2019/248 du 02 décembre 2019 relative des missions des réseaux régionaux de cancérologie.
- Cette prise en charge est conforme aux dispositions des plans cancers successifs 2002-2007, 2009-2013 et 2014-2019, ce qui signifie, en particulier, que chaque patient bénéficiera :
 - d'un dispositif d'annonce de la maladie (mesure 40 du plan cancer 2002-2007, mesure 19 du plan cancer 2009-2013, Objectif n°2 du plan cancer 2014-2019) ;
 - d'une prise en charge concertée, pluridisciplinaire avec présentation de son dossier au sein d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) et d'un parcours thérapeutique prévisionnel présenté sous la forme d'un Plan Personnalisé de Soins (PPS) (mesure 31 du plan cancer 2002-2007, mesure 19 du plan cancer 2009-2013 et objectif n°2 du plan cancer 2014-2019) ;
 - d'un Dossier Communicant en Cancérologie (DCC) permettant aux acteurs de soins de partager les informations relatives aux patients via une connexion Internet sécurisée et

d'envoyer des informations médicales via une messagerie sécurisée (mesure 34 du plan cancer 2002-2007, mesure 18 du plan cancer 2009-2013 et actions 2-19, 2-20, 15-3 du plan cancer 2014-2019) ;

- d'une prise en charge personnalisée (médico-psycho-sociale, diététique) dans le cadre des soins de support (mesure 42 du plan cancer 2002-2007, mesure 25 du plan cancer 2009-2013, Objectif n°7, actions 7-6 et 7-7 du plan cancer 2014-2019).

Circulation des informations au sein du réseau oncoBFC

- Des données médico-sociales vous concernant (ou concernant votre enfant) seront saisies dans votre Dossier Communicant en Cancérologie appelé DCC, dossier médical informatisé sécurisé géré par le réseau oncoBFC. Ces informations seront intégrées à votre dossier médical partagé ou celui de votre enfant (DMP) si vous en possédez un.
- Vous êtes informés que votre DCC (ou celui de votre enfant) sera accessible à l'ensemble des professionnels spécialisés qui assureront votre prise en charge (ou celle de votre enfant) afin que la communication entre ces professionnels permette une action coordonnée de qualité.
- Votre médecin traitant, infirmier(e), kinésithérapeute, assistant(e) social(e) et/ou d'autre(s) professionnel(s) éventuels de votre lieu de vie, dont vous communiquerez les coordonnées, seront également destinataires des informations qui leur seront nécessaires, selon leur domaine de compétences, pour être au mieux associés à votre traitement.
- Toute consultation par un professionnel de santé de votre DCC (ou celui de votre enfant) sera enregistrée avec le nom du professionnel, la date de la consultation de votre dossier (ou celui de votre enfant) et les modifications apportées lors de la connexion. Vous pourrez consulter la liste des professionnels ayant accédé à votre DCC (ou celui de votre enfant) sur simple demande écrite, faite au réseau oncoBFC
- Vous pourrez consulter les informations contenues dans votre DCC (ou celui de votre enfant) en vous adressant au médecin (ou celui de votre enfant) qui vous prend en charge au sein du réseau oncoBFC

Respect du secret médical et de la vie privée

- Le réseau s'engage à respecter votre vie privée et à assurer le partage sécurisé des informations médicales, sociales et personnelles vous concernant (ou concernant votre enfant), dans le cadre du secret partagé. Aucune information ne sera communiquée à une tierce personne non impliquée dans la prise en charge de votre maladie.
- Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et à la loi du 04 mars 2002, vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant (ou concernant votre enfant) auprès des responsables du réseau. Les rectifications éventuelles ne doivent toutefois pas concerner des informations techniques indispensables dont la modification pourrait compromettre la qualité de votre prise en charge.

Contact : Réseau régional de cancérologie de Bourgogne Franche-Comté, oncoBFC

Antenne Besançon : Pôle cancérologie 3 bd Fleming 25030 Besançon Cedex Tel : 03.81.53.92.38

Antenne Dijon : 10 bd Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 21079 DIJON cedex Tel : 03.80.48.65.60

www.oncobfc.com